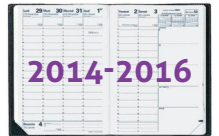


C. LES ACTIONS

OBJECTIF N° 4.1 : RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS ACTION N° 4.1.1 : FACILITER LES ÉCHANGES ENTRE LES ACTEURS



| LES CONSTATS | LES OBJECTIFS |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ❖ Des actions innovantes et des bonnes pratiques isolées ❖ Des secteurs cloisonnés ❖ Un manque de connaissance des acteurs du territoire | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser et développer les échanges entre professionnels ❖ Enrichir les connaissances et les pratiques des acteurs ❖ Développer les actions via les partenariats |

| | QUOI ? | COMMENT ? |
|--|---|--|
| A- Partager des outils communs entre acteurs d'un même secteur | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Partager une base documentaire départementale professionnelle pour un partage des connaissances avec des alertes ❖ Mise à disposition des ressources documentaires réglementaire. | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Site internet Conseil général |
| B- Partager des connaissances et des bonnes pratiques entre professionnels | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer les échanges entre professionnels sur un même territoire ❖ Développer les liens avec les acteurs de psychiatrie ❖ Partager et co-construire des pratiques communes ❖ Favoriser les échanges professionnels entre structures (découvertes d'autres structures, échanges de pratiques) ❖ Partager et co-construire des pratiques communes autour de l'accompagnement de la sexualité | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les outils pratiques existants ❖ Des outils communs ❖ Élaboration d'une charte des bonnes pratiques sur la sexualité ❖ Proposition de journées d'information pour les familles |
| C- Partager les ressources existantes | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Recenser et mutualiser les ressources ❖ Mutualiser les formations ❖ Adapter les temps de travail par la mutualisation de personnel | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Conventions de partenariat pour la mutualisation de moyens ❖ Inscription des actions dans le projet d'établissement |
| D- Partager et soutenir la structuration d'un réseau de partenaires | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Favoriser les actions de partenariat menées sur le territoire ❖ Faciliter des lieux et des modalités d'échange entre les partenaires ❖ Centraliser et optimiser les actions collectives menées en faveur de l'accessibilité | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Journée sur l'autonomie pour les professionnels ❖ Appui sur les dispositifs existants ❖ Structuration d'un réseau d'associations dédiée à l'inclusion sociale ❖ Échanges de pratiques sur les thématiques: culture, transport, sport, loisirs ❖ Formation des personnes "relais" en mesure de proposer des actions (domicile et établissement) |

Pour qui ?

❖ L'ensemble des professionnels intervenants dans le domaine de la gérontologie et du handicap

Par qui ?



Avec qui ?

❖ Les professionnels sociaux, médico-sociaux, médicaux, culturels, institutionnels, politiques, les associations...